



## Déclaration des Élu-e-s CGT au groupe de travail du 16 janvier 2015, examinant les barèmes contestés du mouvement inter-académique

Comme l'année précédente, la CGT Educ'action constate que les créations de postes sont loin de répondre aux besoins réels d'amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

La faiblesse du taux d'encadrement des élèves rend d'ailleurs l'obtention d'une mutation inter-académique extrêmement difficile.

Cette situation provoque de grandes difficultés pour les personnels et leur famille et ne garantit pas pleinement leur droit à la mobilité géographique. Dans certaines disciplines les collègues se voient contraint-es de se mettre en disponibilité pour suivre leur conjoint-e renonçant ainsi à l'exercice de leur métier et à leur salaire et ce, quelle que soit la situation familiale ou l'état de santé des collègues. Cette situation est inacceptable.

La CGT Educ'action dénonce la réforme de l'enseignement prioritaire et soutient toutes les mobilisations contre celle-ci. Elle avait d'ailleurs appelé à la grève à ce sujet le 17/12/2014. Cette nouvelle carte, élaborée dans un cadre budgétaire marqué par l'austérité, fait sortir de nombreux établissements de l'enseignement prioritaire à partir d'un indice social jamais dévoilé. La CGT revendique qu'aucun établissement ni aucune école ne sorte de l'éducation prioritaire et exige que la carte soit revue à partir de critères objectifs, transparents et largement débattus. Ce n'est pas le budget qui doit guider la carte mais bien le bien le budget qui doit répondre aux besoins notamment en termes d'effectifs par classe. Cette revendication est valable pour les Lycées de l'éducation prioritaire.

En ce qui concerne le mouvement, la phase transitoire de trois ans pour les bonifications risque de provoquer un grand nombre de mutations pour les collègues. Cela se traduira par une augmentation des barres d'entrée et/ou par la fragilisation des équipes dans des établissements toujours difficiles.

En ce qui concerne les bonifications au titre de la RQTH. La CGT Educ'action continue de demander à ce que dans la note de service la preuve de dépôt soit prise en compte pour l'obtention éventuelle des 1000 points RQTH. Les raisons qui ont poussé le rectorat de Versailles à accepter les preuves de dépôt au mouvement de l'an dernier restent valables (long délai de traitement de certaines MDPH).

Enfin, la CGT Educ'action demande, qu'à côté de la bonification au titre de la RQTH, les personnels en situation de graves difficultés médicales ou sociales puissent se voir attribuer une bonification.



Plus généralement, le caractère déconcentré du mouvement impose à certains collègues des affectations qui n'arrangent en rien leur situation personnelle, au vu de la taille de certaines académies.

Au-delà du manque de poste, le mouvement déconcentré démontre chaque année son insuffisance à répondre aux attentes des collègues et de leur famille.

C'est pourquoi, nous rappelons notre opposition au mouvement déconcentré et demandons le retour à un mouvement à gestion nationale améliorée.

Les élu-e-s paritaires certifié-e-s de la CGT Educ'action Versailles

Véronique Josien    Sylvain Perreau